



Jugement prud'hommes octobre 2025

Par Flower66

Bonjour,

Je viens de me déplacer au greffe des Prud'hommes pour avoir une copie de jugement. J'ai été débouté de toutes mes demandes. Je suis abasourdi car en septembre 2024, mon avocat avait faite une plaidoirie exemplaire et les conseillers prud'hommes enfoncé l'avocat adverse. En sortant mon avocat était contente sûr de lui. Nous devions obtenir le délibéré en mars 2025 mais il y a eu prorogation jusqu'au 30 octobre 2025. Que s'est il passé ? Délai trop long ? Plaidoirie exemplaire et questions posée très rassurante ? Défaillance de la délibération

Pouvez vous m'éclairer ? Le "par ces motifs" est très bref en plus

Merci pour vos retours

Cordialement

Par kang74

Bonjour

Une plaidoirie peut être très bonne si les demandes ne sont pas basées sur le droit, si elles ne sont pas justifiées par des éléments probants, cela ne sert à rien .

On ne peut pas vous donner d'avis si on n'a pas l'ensemble des pièces transmises au CPH par les deux parties, les conclusions de chacun ainsi que le jugement dans son intégralité .

En justice, il ne faut pas dire, mais prouver .